

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 23

MONTREAL, LE JEUDI 5 FÉVRIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le culte de la vengeance

En se réveillant hier matin, l'Amérique s'est regardée dans le miroir de son système pénal en tentant d'éviter le regard de Karla Faye Tucker. Les opposants à la peine capitale voudraient pouvoir penser que cette exécution a secoué les consciences, qu'elle représente le début de la fin de la peine de mort aux États-Unis. La réalité donne à penser tout le contraire: la tendance lourde est au culte de la vengeance assassine dans l'immense majorité des États américains (nos informations en page A 6).

Le gouverneur du Texas, George Bush Jr., a détourné le regard et appliqué la loi sans sourcilier. Les juges et les procureurs, qui occupent des postes électifs aux États-Unis, ont fait la même chose. Quoi de plus logique? Ils se sont soumis à la volonté de leur électeurat. 75 % des Américains se disent favorables à la peine de mort. On dira donc: ce qu'ils sont abjects, ces Américains, ce qu'ils sont violents. Peut-être, mais signalons quand même deux choses, si ce n'est que pour défaire un peu des conceptions qui ont, elles, la vie dure.

■ D'abord qu'il y a ce paradoxe qui fait en sorte que l'appui à la peine capitale croît aux États-Unis alors même que la criminalité violente y a diminué spectaculairement au cours des années 90.

Un paradoxe difficile à expliquer: les médias, toujours les médias, le feraient mousser en «publicisant» certains crimes graves, comme l'attentat d'Oklahoma City.

■ Ensuite, que l'opinion publique canadienne aurait tort de regarder les Américains de haut. Dans un vote historique et serré tenu en juin 1987, le Parlement s'était prononcé par 148 voix contre 127 contre le rétablissement de la peine capitale. À l'époque, 73 % des Canadiens étaient favorables à la peine de mort. Un sondage effectué à l'été 1995 — huit ans plus tard — indiquait que 69 % des Canadiens souhaitaient que le gouvernement fédéral revienne sur sa décision et rétablisse le recours à ce châtiment.

Nos législateurs fédéraux ont à l'analyse eu le courage politique et moral de résister aux pressions de l'électorat. Loin d'avoir trouvé ce courage, leurs collègues américains poussent plutôt dans la direction contraire. Vrai que le cas Karla Faye Tucker, ciblé par les médias, a fait fondre — momentanément? — cette énorme majorité d'Américains favorables à la peine de mort. Les opposants à la peine capitale font valoir que cette tueuse devenue sainte aura pour la première fois donné un visage humain aux 3300 condamnés à mort qui attendent leur tour dans les prisons américaines. «[Elle a] posé la question de la peine de mort comme jamais auparavant dans la conscience des citoyens de ce pays», déclarait cette semaine au quotidien *Liberation* le professeur Denis Longmeir, qui enseigne le droit criminel à l'université Sam-Houston de Huntsville, la ville où la condamnée repentante a été exécutée.

Les opposants à la peine capitale, qui sont minoritaires et minorisés, vont à contre-courant d'une politique de répression tous azimuts au sujet de laquelle les États-Unis ne s'interrogent pas malgré les dérapages. Les prisons américaines n'ont jamais été aussi pleines (1,7 million de détenus en 1997). Le taux d'incarcération y est sept fois supérieur à ceux de l'Europe, signale *Le Monde* dans son édition d'aujourd'hui. Et l'application de la peine de mort, qui fut autrefois le lot des États du *Deep South*, s'est étendue à l'ouest et au nord. Comme en Californie, où 21 prisons ont été construites au cours des vingt dernières années et où 477 condamnés — c'est même davantage que dans le Texas diabolisé — attendent leur exécution; comme chez nos proches voisins de Pennsylvanie, où 213 prisonniers attendent de recevoir la fatale injection. Tant et si bien que, de fil en aiguille, la peine de mort est aujourd'hui non seulement légale mais appliquée dans trente-six des cinquante États américains. Une situation, en somme, où les États-Unis pris au piège de leur obsession répressive, la dépendance ne cesse de croître avec l'usage.

Une situation où, en outre, il devient de plus en plus difficile pour la justice américaine de pardonner. C'est une justice au cœur de pierre. Karla Faye Tucker aura passé quatorze ans en prison avant d'être exécutée. Le délai moyen d'attente pour un condamné à mort est de huit ans. Plus qu'il n'en faut pour pouvoir au moins prétendre à une certaine réhabilitation. Réhabilitation? Mot tabou dans le système pénal américain. Au Texas, une loi de 1995 a réduit les possibilités de requête en grâce. Dans les procès, les jurés qui s'opposent à la peine de mort sont récuses. Point à la ligne. À tel point d'ailleurs que certains opposants ne le sont pas par objection morale, ils le sont avant tout par dégoût des fatalités judiciaires qui risquent de plus en plus de condamner à mort des innocents.

C'est contre cette justice expéditive et vindicative, et l'exploitation de leur malheur par les politiciens, que s'élevaient aussi les 4000 membres de l'Association des familles de victimes pour la réconciliation. «Ne tuez pas en notre nom», répètent-ils. L'exécution des coupables, font-ils valoir, n'efface pas notre souffrance; la peine de mort ne diminue pas la violence, elle l'alimente. Mais ces familles ne sont pas entendues alors que, pourtant, elles mériteraient bien de l'être. Pour la seule raison qu'elles sont parvenues à pardonner.

LE MONDE

Boris Eltsine brandit le spectre d'une guerre mondiale, page A 6



POLITIQUE

David Cliche annonce le congédiement de Francine Dubé, page A 5



MONTREAL

Québec veut prendre possession des ponts fédéraux, page A 3

Un coroner a déjà dénoncé les ratés à l'urgence de Maisonneuve-Rosemont

La famille d'une patiente décédée en 1991 déplore l'absence d'améliorations

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les ratés à l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont ont déjà été montrés du doigt dès 1991 dans le cadre d'une enquête du coroner menée sur le décès d'une dame âgée qui, comme Jeannine Lacombe, est aussi décédée après de longues heures d'attente à l'urgence. En fait, les six enfants de Rachel Ouellette-Markon, dé-

cedée le 24 octobre 1991 après 42 heures de souffrances à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, sont aujourd'hui stupéfaits de voir que le même genre de situation se répète malgré tous les efforts qu'ils ont déployés pour que pareil imbroglio ne se reproduise plus.

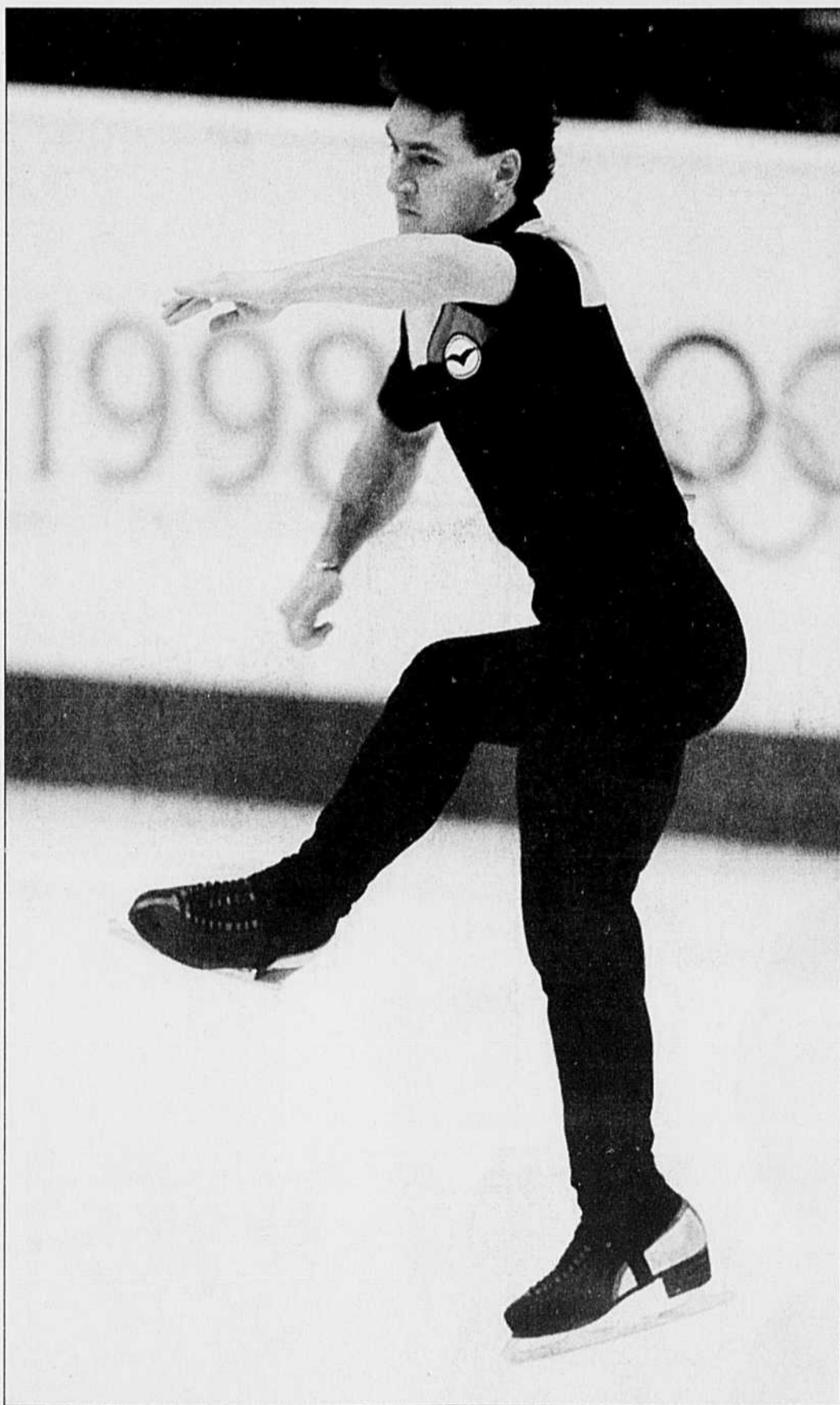
En effet, la ténacité des enfants de Mme Ouellette-Markon s'était soldée par une enquête du coroner, suivie d'un rapport, en août 1992, contenant des blâmes assez précis face au manque de continuité des soins à l'ur-

gence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

«Analyse détaillée des soins administrés à Mme Ouellette-Markon, au centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont, soulève plusieurs questions et a mis en évidence plusieurs problèmes», peut-on lire dans le rapport du coroner Louis Authier. «D'un quart de travail à l'autre, peu d'intervenants ont eu la chance de réévaluer Mme Ouellette et ainsi marquer la

VOIR PAGE A 10: CORONER

L'espoir sur deux lames



REUTERS

Le patineur artistique canadien Elvis Stojko, triple champion du monde, vise une première médaille d'or à Nagano. Il s'est entraîné pour la première fois, hier, sur la glace de White Wing, deux jours avant l'ouverture des Jeux olympiques de Nagano.

Du blé et des jeux

Impossible de passer à côté: suivre les Jeux olympiques, surtout à la télévision, c'est s'exposer à des tonnes de publicité. Pour le meilleur et pour le pire, le mouvement olympique est devenu, au-delà du sport, une vaste foire commerciale où valsent des centaines et des centaines de millions. Les plus grandes entreprises du monde s'arrachent le droit d'utiliser les cinq anneaux, de se dire mécènes des équipes nationales ou simplement d'être associées d'une façon ou d'une autre au grand spectacle.

JEAN DION
LE DEVOIR

La critique est sempiternelle: pour l'olympisme, les considérations athlétiques comptent pour des prunes face au pouvoir de l'argent. On se vend au plus offrant, au risque de perdre sa raison d'être. Les chiffres sortent d'un autre univers, comme ceux de ce mégacontrat de droits télé pour les États-Unis, signé par le réseau NBC. Pour les Jeux de 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008, dix petites semaines de télé en tout, la modique somme de 5,47 milliards de beaux dollars américains. Du blé, dites-vous?

Le frie a-t-il achevé de corrompre une belle et noble entreprise? Les dirigeants du Comité international olympique «essaient de

conserver une certaine pureté, mais c'est difficile parce que l'organisation des Jeux coûte énormément cher», dit Sébastien Fauré, directeur d'Optimum Fusion, une filiale du groupe Cossette spécialisée dans la gestion de portefeuilles de commandite. Pour Nagano, M. Fauré s'est occupé des campagnes publicitaires de Bell et du Bureau laitier du Canada, deux des sept commanditaires officiels — avec Air Canada, Esso, General Motors, la Banque Royale et UPS — de la diffusion des Jeux à Radio-Canada et CBC. Chacun a investi plusieurs centaines de milliers de dollars dans l'aventure.

La commandite se fait à plusieurs échelons. Au sommet de la pyramide,

VOIR PAGE A 10: JEUX

Renseignements personnels

L'enquête se poursuivra sur la place publique

Bouchard devra témoigner

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'enquête de la Commission d'accès à l'information (CAI) sur les allégations de violation du secret fiscal impliquant le cabinet du premier ministre a mis au jour le fait que personne ne s'entend sur la façon dont doivent être traités les renseignements confidentiels, tant au niveau des fonctionnaires et des élus que des attachés politiques. C'est du moins la constatation du procureur de la CAI, Marc Bergeron, après deux mois d'enquête et une quarantaine de témoignages recueillis dans ce dossier.

«Il y a des versions divergentes dans la classe politique, il y a des versions divergentes chez les fonctionnaires, il y a des versions divergentes chez les hauts fonctionnaires. Alors, ça fait un beau ragout», s'est exclamé le procureur, hier en conférence de presse.

Sans dévoiler le contenu des dépositions recueillies par la CAI, il a précisé que les témoignages divergeaient principalement sur les pratiques qui ont trait au ministère du Revenu. Très souvent, a expliqué le procureur, «la main droite ignore ce que fait la gauche» chez les fonctionnaires.

VOIR PAGE A 10: ENQUÊTE

RÉGIONS

Les naufragés du verglas

La Montérégie n'en finit plus de constater l'ampleur des dommages causés par la tempête de verglas du début du mois de janvier. Acériculteur à Roxton Pond, Daniel Thibault n'a pas eu d'autre choix que de mettre en vente son érablière. D'autres, comme Claude Chagnon, un acériculteur de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenteront de tout recommencer sur une colline voisine. René Gehrig, un pomiculteur de Sainte-Cécile-de-Milton, a raconté son calvaire au journaliste du *Devoir* qui s'est rendu en zone dévastée.

Lire le reportage de Jean Chartier, page B 1

Chrétien bondit à la défense de Paul Martin

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La meilleure façon de faire sortir les griffes du premier ministre Jean Chrétien est de s'en prendre à l'intégrité d'un de ses ministres, en particulier son ministre des Finances, Paul Martin.

Le Bloc s'en est aperçu hier lorsqu'il tentait de connaître les raisons et les bénéficiaires d'un changement à la Loi de l'impôt, introduit par le ministre des Finances et touchant les compagnies de transport maritime international.

Le premier ministre n'a même pas attendu que le député Yvan Loubier mentionne le fait que M. Martin est propriétaire d'une compagnie de transport maritime, gérée par une fiducie sans droit de regard, pour se lancer à la défense de son ministre.

«Je tiens à dire que dans ce dossier, il n'y a absolument aucun conflit d'intérêts entre le ministre des Finances et cette décision. Les compagnies qui sont administrées en trust à ce moment-ci ne bénéficieront d'aucun élément de cette décision du ministère des Finances pour améliorer le système de taxation. Ils ont entièrement tort d'essayer de salir la réputation du ministre des Finances», a répondu M. Chrétien d'un ton sans appel.

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

MÉTÉO

Montréal Ciel voilé. Min: -4 Max: -13
Québec Ciel variable. Min: -5 Max: -16

Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 8 Le monde A 6
Annonces B 8 Les sports B 7
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 10 Mots croisés... B 8
Économie B 3 Politique A 5
Éditorial A 8 Télévision B 9

www.ledevoir.com



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CORONER

«Comment cela peut-il se reproduire?», demande la famille de Rachel Ouellette-Markon

SUITE DE LA PAGE 1

progression des signes cliniques sur une échelle de temps élargie», ajoute ce dernier.

Le triste épisode vécu par Mme Ouellette-Markon, déçue d'un traumatisme crânien, présente bien des similitudes avec la longue attente qu'a subie Jeannine Lacombe à l'urgence avant de mourir le 1^{er} février, sans avoir été vue par un médecin.

Agée de 78 ans, la mère des enfants Markon avait été happée par une voiture à 11h, le matin du 23 octobre 1991. Transportée d'urgence à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, elle présentait des lacerations à la tête et avait peine à s'orienter et à parler. La patiente, qui se plaignait de forts maux de tête et vomissait, a été vue pour la première fois par un médecin de l'urgence vers 14h30. Deux fractures au bras ont été décelées à la radiographie. Un neurochirurgien a ensuite examiné Mme Ouellette-Markon vers 14h50, sans procéder à un scanner. Vers 19h seulement, un orthopédiste a confectionné un plâtre pour les deux fractures de la patiente qui a ensuite été transférée à la salle de réanimation.

«On la voyait se détériorer à vue d'œil mais les infirmières ne voyaient rien d'anormal», raconte sa fille, Antoinette Markon-Masse, qui était à ses côtés.

En pleine nuit, un interne soulèvera la possibilité d'une hémorragie crânienne mais n'exigera aucun scanner. Le neurochirurgien ne reverra la patiente que 30 heures après sa première visite, le 24 octobre à 20h15. À ce moment, la patiente sera semi-comateuse et paralysée d'un côté. Le spécialiste, stupéfait de la dégradation de l'état de la dame, ne donnera plus grand-chance de survie à Mme Ouellette-Markon. Elle décédera à 7h du matin, 42 heures après son arrivée à l'urgence. Un examen révélera que la dame est morte d'une hémorragie cérébrale et présentait un hématome gros comme un œuf.

Selon Antoinette Markon, aucun anti-douleur n'a été donné à sa mère pendant les 30 heures qui ont séparé la première et la dernière visite du neurochirurgien. «Elle a été laissée à elle-même. Elle n'a rien eu pour soulager ses douleurs», dit-elle.

Mais ce qui choque aujourd'hui les membres de la famille Markon, c'est que pareil camouflage se répète, malgré le rapport du coroner et leurs multiples démarches auprès du comité des plaintes de l'hôpital, de la Régie régionale de la santé, de la Commission des droits de la personne, de la Corporation des médecins du Québec, de l'Ombudsman, etc.

«Le fonctionnement de l'urgence a déjà été passé à la loupe il y a cinq ans par le coroner. Nous avons passé plus de 1000 heures dans ce dossier pendant trois ou quatre ans pour sensibiliser les personnes responsables. Comment cela peut-il se reproduire?», se demande Pierre Markon.

Jointe hier, la direction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a refusé de faire des commentaires sur cette affaire. Du moins, pour l'instant.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Antoinette Markon-Massé, Jeanne Markon-Sebe et Pierre Markon ont passé plus de 1000 heures à bâtir un dossier susceptible de sensibiliser les personnes responsables aux problèmes de l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont à la suite du décès de leur mère.

Des problèmes ciblés à l'urgence

À l'époque, le coroner n'avait pas été le seul à cibler des problèmes de fonctionnement interne à l'urgence. La Corporation professionnelle des médecins du Québec avait appuyé les recommandations du coroner et avait déploré «les problèmes de continuité des soins tant médicaux que paramédicaux» survenus dans ce dossier.

Il n'a pu être possible de savoir quelles suites a données l'hôpital Maisonneuve-Rosemont au rapport du coroner Authier. Dans une lettre envoyée à la famille, l'hôpital écarte toute possibilité de faute professionnelle. Selon nos informations, l'hôpital n'aurait jamais fourni de réponse écrite au rapport du coroner.

Chose certaine, le coroner Authier avait alors pressé l'hôpital Maisonneuve-Rosemont d'établir un protocole de soins accessibles à tous et d'uniformiser les conduites dans le cas de traumatismes crâniens à l'urgence. Il s'était aussi inquiété des failles du système de réception des appels pour joindre les médecins et il déplorait l'absence de ligne d'autorité et de responsabilité claire entre les divers médecins afin de déterminer qui s'occupe du suivi d'un patient.

Pour les enfants Markon, cette nouvelle bourde évoque non seulement un triste moment de leur vie mais l'inertie de tout un système. «Nous n'avons plus confiance dans le système de santé. Nous avons l'impression qu'il y a un laisser-aller, dit Antoinette. Personne ne se concerta. Quand on a demandé de l'aide aux comités qui reçoivent les plaintes, on a eu l'impression que les gens se protégeaient entre eux, plutôt que de protéger le public.»

CHRÉTIEN

Le Bloc met en doute l'intégrité de Paul Martin

SUITE DE LA PAGE 1

Quand M. Loubier et son collègue Odina Desrochers ont cherché, plus directement, à savoir si M. Martin profiterait du changement à la loi, le «non» du premier ministre a été tout aussi catégorique.

Yvan Loubier n'a pas apprécié que le ministre Martin ne réponde pas lui-même. À son avis, il est légitime de s'interroger sur le rôle du ministre des Finances étant donné ses intérêts privés dans le secteur du transport maritime.

Selon le député bloquiste, l'amendement prévu, enterré dans un projet de loi omnibus, va permettre aux compagnies canadiennes détenant des intérêts dans le transport maritime international de soustraire à l'impôt une plus grande part de leurs revenus étrangers.

Au ministère des Finances, on dément catégoriquement cette interprétation. Selon Len Farber, directeur général de la législation à la Direction de la politique de l'impôt, la modification ne fait que clarifier une règle administrative touchant les armateurs étrangers. Elle ne change d'aucune façon le régime fiscal des compagnies canadiennes de transport maritime, y compris celle de M. Martin.

Interrogé sur les propos du Bloc à sa sortie des Communales, Paul Martin bouillait. «Laissez-moi vous dire quelque chose. D'abord, c'est de la foutaise pure et simple. Ça démontre une ignorance totale du système d'impôt. [...] Je vous assure que mes intérêts ne bénéficieront aucunement de cette mesure», a-t-il maintenu.

Mais ce qui a le plus surpris dans ce débat est la vigueur de la défense de M. Chrétien car il n'est pas dans ses habitudes de prendre les devants de cette façon. M. Martin est un pilier de son gouvernement, l'artisan de sa réussite financière, et il ne pouvait se permettre, à quelques semaines du dépôt du budget, de laisser l'intégrité du ministre des Finances être mise en doute.

Il faut dire aussi que depuis le retour de la Chambre, c'est le deuxième ministre ou ancien ministre à se faire

attaquer par l'opposition, l'autre étant l'ancien ministre des Transports, Doug Young. Défait aux dernières élections, il s'est converti en lobbyiste et en homme d'affaires. Il est devenu entre autres président de la Maritime Road Development Corp., une compagnie qui recueillera des fonds grâce à des péages sur une future autoroute du Nouveau-Brunswick.

Le problème est que ce projet de route, estimé à 887 millions de dollars, est en partie financé par le gouvernement fédéral, résultat d'une entente conclue au moment où M. Young était ministre des Transports. Son nom figure au bas du contrat. Depuis sa signature, la province a changé la nature du projet afin d'y associer le secteur privé, d'où l'idée de péages, a expliqué le ministre actuel, David Collette.

Les conservateurs ont immédiatement accusé Doug Young de conflit d'intérêts et d'enfreindre le code d'éthique des titulaires de responsabilités publiques. Selon ce code, un ancien ministre ne peut, au cours des deux années qui suivent son départ, «agir au nom ou pour le compte d'une personne d'une société commerciale, d'une association ou d'un syndicat relativement à une procédure, à une transaction, à une négociation ou à une cause à laquelle le gouvernement du Canada est partie et dans laquelle il a représenté ou conseillé le gouvernement».

M. Chrétien est persuadé que son ministre s'est conformé à ces règles puisque la construction de la route demeure un projet provincial. De plus, «une personne qui n'est plus député de cette Chambre a le droit de travailler», a-t-il dit, citant le cas d'anciens ministres conservateurs actifs dans le secteur privé.

Les troupes de Jean Charest ont protesté contre l'utilisation de fonds fédéraux pour un projet de route à péages et demandé qu'Ottawa soit remboursé, question de ne pas faire payer les contribuables deux fois. M. Collette convient qu'il y a la matière à débat mais refuse de réécrire l'histoire et promet plutôt d'en tenir compte lors de la signature de futurs accords fédéraux-provinciaux.

JEUX La commandite doit être envisagée comme un point de départ

SUITE DE LA PAGE 1

on retrouve les commanditaires dits *top*, autorisés à se dire en symbiose totale avec le mouvement olympique et la plupart du temps détenteurs de droits mondiaux. À ce niveau, ce n'est pas le dépanneur du coin mais Coca-Cola, McDonald's, IBM, Kodak qui allongent au bas mot une trentaine de millions — la somme varie en fonction de l'industrie — pour chaque présentation des Jeux. À ce niveau, ça joue dur aussi: on se rappelle les efforts faits pour sortir la moindre distributrice de Pepsi de la ville d'Atlanta, en 1996. A Nagano, Kodak aura le défi similaire de se rendre visible et de s'imposer sur le marché japonais, contrôlé à 90% par son concurrent Fuji.

Tout étant une question de moyens, d'autres entreprises choisissent de commanditer des équipes nationales, soit dans leur ensemble, soit par discipline. Esso, par exemple, a acquis le parrainage de l'équipe masculine canadienne de hockey, ce qui lui permet d'utiliser les joueurs dans ses publicités. Mais ce type de commandite est généralement insuffisant, dit Sébastien Fauré. «La commandite des équipes nationales a de la difficulté à ressortir, et il est préférable de la jumeler à une commandite *top* ou de diffusion. Sinon, les moyens de faire parler de soi sont trop restreints.»

Vient ensuite, justement, la commandite de diffusion. Dans le cas du Canada, le diffuseur a vendu des forfaits composés à 60 ou 70% de spots publicitaires et de «valeurs ajoutées sous différentes formes», qu'il s'agisse de men-

dictes ce qu'on en fait, explique M. Fauré. On n'investit pas des sommes de cette ampleur sans avoir une idée précise du pourquoi de la chose. On peut rechercher avant tout la notoriété: être vu pendant une période clé en termes de diffusion. On peut vouloir mettre l'accent sur le sentiment d'appartenance à un pays ou à une communauté. On peut chercher à profiter de l'occasion pour lancer un produit. On peut chercher à faire valoir un produit dans une ambiance différente. On peut développer une thématique particulière pour soutenir ou augmenter les ventes dans une période particulière.»

Chose certaine, poursuit-il, la commandite doit être envisagée comme un point de départ: «Tu achètes certains droits et cela te permet de faire d'autres choses.» En ce qui concerne Bell, par exemple, on a investi au-delà des seuls droits pour créer un site Internet à partir duquel les gens pourront communiquer avec les athlètes canadiens à Nagano. On a ainsi voulu mettre l'accent à la fois sur l'importance donnée par l'entreprise aux nouvelles technologies de la communication et sur le lien entre les participants et les spectateurs, fussent-ils aux antipodes. Le Bureau laitier, de son côté, a mis sur pied des concours où l'on peut gagner des prix.

Quant au but poursuivi, il est aussi vieux que le commerce lui-même: «Faire en sorte que les gens qui suivent les Jeux pensent à Bell, qu'ils boivent du lait et mangent du fromage canadien.» Comme on l'entendra souvent au cours des prochains jours, de retour après la pause...

ENQUÊTE

La Commission met au jour des contradictions à tous les niveaux

SUITE DE LA PAGE 1

Il pense que c'est peut-être en raison de la grandeur et du nombre de dossiers du ministère du Revenu. C'est en tout cas l'essentiel de la preuve qui sera déposée devant la CAI.

«Ca tourne autour de la manipulation, notamment des dossiers dits confidentiels, c'est-à-dire les dossiers qu'on appelle, au ministère, dossiers à accès restreint. Alors, il y a une espèce d'occultisme qui entoure la façon de traiter ces dossiers-là, et il va falloir approfondir, et les commissaires auront à décider où se situe la vérité dans ce qui leur est dit.»

En présence des caméras de télévision et des journalistes qui le voudront, les audiences publiques devraient débuter d'ici trois semaines, a aussi indiqué M^r Bergeron. Le premier ministre Bouchard y sera convoqué. D'ici là, la commissaire-enquêteur, Diane Boissinot, compte interroger de nouveaux témoins. La deuxième phase de l'enquête pourrait durer ensuite de deux à trois semaines, dans le meilleur des cas, voire jusqu'à des mois si des injonctions étaient présentées par l'une des parties en cause. Le président de la CAI, Paul-André Comeau, dirigera les audiences. Il sera accompagné des quatre autres commissaires de la CAI et Marc Bergeron agira comme procureur.

Fait inhabituel hier, des avocats représentant des témoins importants ont assisté à la conférence de presse. M^r Raymond Doré, l'avocat du ministre Roger Bertrand, et Yves Ouellette, représentant les attachés politiques Pierre Gonthier et Alain Lavigne, ont justifié leur présence du fait qu'ils n'auraient pas été informés par la CAI de la suite des événements après la comparaison de leurs clients devant la commissaire Diane Boissinot. Ils n'ont pas écarté hier la possibilité que leur clients refusent par ailleurs de témoigner publiquement en vertu de la Loi du ministère du Revenu, même si aucune personne convoquée jusqu'ici n'a refusé de le faire à huis clos.

De son côté, Mme Boissinot n'a remis qu'un rapport d'une page à la commission, où elle indique avoir interrogé à huis clos plus de 40 personnes, dont quelques-unes à plus d'une reprise, et recueilli des dizaines de documents. Elle ne tire aucune conclusion de fait ou de droit à ce moment-ci sur la violation, ou non, du secret fiscal dans cette affaire.

«J'estime que le dossier est suffisamment étayé, à ce jour, écrit-elle, pour permettre à la commission de poursuivre cette enquête et, notamment, de passer à sa phase publique dans les meilleurs délais.»

Cette phase publique ne sera pas une chasse aux sorcières, a déclaré M^r Bergeron hier, où l'on montrera du doigt des individus qui «peuvent avoir posé des gestes en toute bonne foi».

En poursuivant l'enquête sur la place publique, la CAI veut plutôt approfondir le comment et le pourquoi de certaines pratiques. On veut notamment comprendre si des défauts de système permettent au conseil exécutif ou à des cabinets politiques d'avoir accès, semble-t-il, à des renseignements confidentiels. La CAI veut s'assurer ainsi d'une certaine garantie de «l'intégrité des systèmes» pour l'ensemble des contribuables québécois.

Par ailleurs, le député bloquiste Ghislain Label a accepté de mettre à la disposition de l'enquête son dossier fiscal et il en sera de même lors des audiences publiques. Les allégations de dévoiement de ces renseignements personnels par le personnel politique du ministère du Revenu à un ancien membre du cabinet du premier ministre, Charles Chevrete, et à l'ancien chef de cabinet bloquiste, André Néron, sont à l'origine de toute cette affaire.

Pour sa part, le critique libéral dans ce dossier, Thomas Mulcair, réclame toujours du gouvernement qu'il tienne une commission parlementaire pour faire la lumière sur cette histoire. M. Mulcair pense que la CAI «tente de noyer le poisson». Il trouve douteux et inquietant que la CAI refuse de faire le vrai bilan de son enquête, «se contentant d'un rapport d'à peine plus de cent mots et ne faisant état que de procédures».



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

«Ca fait un beau ragoût», a dit le procureur de la CAI, M^r Marc Bergeron, hier, lors d'une conférence de presse.

Le document de réflexion de Sheila Copps sur le long métrage

Un remue-méninges de plus

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Un autre rapport de plus, un nouvel exercice de réflexion sur le cinéma s'ajoutant à ceux qui se sont accumulés depuis une douzaine d'années sur des tablettes plus ou moins poussiéreuses; c'est un peu le sentiment de déjà entendu qui prévalait hier soir alors que le ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps lançait son document de réflexion *Examen de la politique cinématographique canadienne* lors de la soirée anniversaire célébrant à Montréal les 30 ans de Téléfilm Canada.

Ce document qui pose énormément de questions sur la condition du long métrage canadien, interrogeant la faible performance d'un septième art national «qui plafonne autour de 2% de l'ensemble du marché intérieur depuis 1984» n'apporte pour l'instant aucune réponse. La montagne fédérale, si elle n'a accouché d'une souris, est du moins encore en pleine gestation. À ceux qui attendaient d'Ottawa une intervention plus musclée, la ministre répond donc par une séance de consultation supplémentaire.

Mais Sheila Copps déclarait hier que l'exercice de réflexion auquel est appelé à se livrer le milieu du cinéma (des réalisateurs et des exploitants de salles en passant par les producteurs et les distributeurs) à travers recommandations et mémoires, aura du moins une échéance assez courte: 90 jours de remue-méninges. «Dès l'automne, promet la ministre, des conclusions devraient être tirées de l'exercice. «Nous espérons (après le fonds télévision) créer un autre fonds destiné au long métrage», a-t-elle déclaré en point de presse sans donner l'assurance que ce fonds auquel rêvent les associations de distributeurs et de producteurs sera bel et bien accordé.

«Une chose est certaine, nous n'aurons jamais au pays les budgets de Titanic, assure-t-elle. Il faut trouver des avenues originales pour le film canadien.» Oui, mais lesquelles? «Est-ce qu'on devrait produire moins de films, mais les doter de plus hauts budgets, c'est une question qu'on va se poser», a-t-elle ajouté en appelant aussi à une participation accrue de la télévision dans la production et la distribution de longs métrages canadiens.

Bon gré, mal gré, le directeur de Téléfilm Canada, François Macerola, déclare s'accommoder de ces nouveaux délais de réflexion. Il affirme se réjouir que la ministre n'apporte ni solutions à court terme, ni législation en catastrophe, ni assurance de la création d'un fonds dévolu au long métrage, mais laisse le champ ouvert à des voies parallèles; davantage de crédits d'impôt, ou des quotas en salles. Envoit que l'hypothèse des quotas paraisse à François Macerola une voie dangereuse et qu'il déclare vouloir miser davantage sur la qualité des films canadiens pour affronter la concurrence des cinématographies étrangères.

Le directeur de Téléfilm précise qu'il livrera en avril comme prévu un rapport sur les nouvelles orientations de son organisme. «Plus d'argent à la promotion, moins à l'acquisition», c'est la voie vers laquelle il déclare vouloir engager son institution dans l'avenir. Aux yeux de Richard Paradis, président de l'Association canadienne des distributeurs et des exploitants de films, l'exercice de réflexion a ses côtés sains. «Depuis le temps que le gouvernement canadien accorde une priorité à la télévision, il est temps qu'il remette l'accent sur le cinéma», affirme-t-il. C'est cette priorité nouvelle accordée par la ministre à un cinéma national en panne d'expansion et de financement qui paraît redonner l'espoir aux troupes. Cela dit, ceux qui espéraient un vrai coup de barre pour le septième art canadien, s'en sont retournés hier à leur pellicule gros Jean comme devant.

PRÉCISION

Dans le *Perspectives* d'hier sur l'arme nucléaire («Abolir la bombe?», page A 1), une ambiguïté s'est glissée qui pouvait laisser croire que la Cour internationale de justice avait accepté l'interprétation voulant que le droit international permette aux États de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. Au contraire, la CIJ a fait savoir que ce recours était contraire aux règles du droit international. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n^o 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ÉCONOMIE

Ford, GM et Chrysler feront des véhicules moins polluants

Washington (AP) — Au terme de pourparlers menés avec les États du nord-est américain sous la gouverne de l'Agence fédérale de protection de l'environnement, les trois grands constructeurs automobiles américains ont convenu hier de fabriquer des véhicules moins polluants.

Malgré ce compromis, quatre États — New York, New Jersey, Vermont et Maine — ont préféré continuer d'exiger des mesures plus sévères, comparables à celles en vigueur en Californie.

commentaires de la part de Chrysler Canada et de Ford du Canada. «Avec cet accord de coopération historique, nous sommes prêts à aller de l'avant», a dit Jacques Nasser, président de Ford Automotive Operations.

Un Français sur deux s'installerait au Canada

À condition de pouvoir y travailler, révèle un sondage

MICHEL DOLBEC PRESSE CANADIENNE

Paris — Un Français sur deux irait s'installer au Canada s'il avait la possibilité d'y travailler, révèle un sondage publié aujourd'hui dans le magazine français Paris Match.

Le sondage, effectué auprès d'un millier de personnes, étoffe un dossier sur l'expatriation des Français. Première surprise: les Français, qu'on croyait casaniers, rêvent de partir à l'étranger.

La répartition se ferait sur la même base que le tourisme français, très largement concentré au Québec.

«Si vous aviez la possibilité de travailler à l'étranger, quels pays choisiriez-vous en priorité?», 50% des personnes interrogées ont donc répondu le Canada.

Celui-ci devance les États-Unis (30%), l'Australie (29%), la Grande-Bretagne (26%) et l'Allemagne (26%).

Plus étonnant, le Canada arrive au premier rang dans tous les catégories d'âges.

Les États-Unis ont la cote auprès de 15-17 ans (60%) mais cette fascination juvénile va en diminuant au fur et à mesure que vieillissent les sondés.

En ce qui concerne le Canada et le Québec en revanche, l'intérêt ne se dément pas. Au contraire, il va en croissant: 47% chez les 18-24 ans, 60% chez les 25-34 ans et 59% pour les 35-49 ans.

Ces résultats tiennent sûrement pour une large part à la perception que les Français ont de la situation de l'emploi au Canada.

Les jeunes en particulier, confrontés en France non seulement au chômage mais à la rigidité

du marché du travail, pensent en effet que les choses sont plus faciles, moins bureaucratiques, chez leurs cousins, qu'on leur donnera plus facilement une chance de faire leurs preuves.

Ce sondage apportera de l'eau au moulin du ministre québécois de l'immigration, André Boisclair, qui doit effectuer une tournée en France le mois prochain pour faire savoir que le Québec est à la recherche d'immigrants francophones.

D'ici l'an 2000, le Québec veut augmenter de 10% le nombre d'immigrants parlant français et le faire passer de 28 000 actuellement à 31 000. L'objectif est que la part des francophones dans le flux total atteigne les 40%.

Mais pour l'instant, l'immigration française au Canada est à la baisse, a noté de son côté l'ambassadeur du Canada à Paris, Jacques Roy.

«Nous accueillons chaque année 200 000 immigrants mais, à notre grand regret, pas assez de Français, a-t-il déclaré à Paris Match. Leur nombre n'a cessé de diminuer ces dernières années. C'est une tendance que nous voulons inverser.»

Trois rivières dans le collimateur d'Hydro-Québec

Chicoutimi (PC) — Trois rivières du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont dans le collimateur de la compagnie Hydro-Projet qui compte y aménager des centrales hydroélectriques au fil de l'eau d'une capacité de 50 mégawatts, au coût minimal de 50 millions\$.

Partenaire d'Hydro-Projet, Claude Beaulieu, ingénieur et hydraulicien, a confirmé au Quotidien de Chicoutimi, hier, les projets de son groupe pour cette région, ainsi que d'autres, pour un total de 50 mégawatts supplémentaires, sur la Côte-Nord. Au Saguenay-Lac-

Saint-Jean, Hydro-Projet a convenu d'ententes de principe avec les municipalités de Dolbeau et Saint-Ambroise, pour quatre centrales au fil de l'eau sur la rivière Mastassini, d'une capacité cumulée de 42 mégawatts, une sur la rivière Shipshaw, de sept mégawatts.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-058190-971. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie défenderesse. -vs- VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR, Partie défenderesse. Le 17e jour de février 1998 à 10h00, au 1925, NOTRE-DAME, LACHINE, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR. Saisis en cette cause, consistant en: 1 Plymouth Reliant 1986, série 1P3BP36K1GF240504, plaque 115CEB, gris, 4 portes et acc.; 1 réfrigérateur pour fleurs, modèle RI-60 de General Refrigeration of Canada, 2 portes coulissantes et évaporateur et acc.; 1 lot de 64 pots blancs pour plantes et acc.; 1 ordinateur comprenant: clavier, écran IBM, boîtier IBM, imprimante Roland et acc.; 1 coffre à outils bien avec clés anglaises ass. et acc.; 1 aspirateur Duomat beige et acc.; 7 verres d'environ 1 pied de hauteur et acc.; 1 table de coin en mélamine noire et acc.; 1 fauteuil 1

JOHN LEFTAKIS, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE. NO: 500-02-058190-971. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie défenderesse. -vs- VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR, Partie défenderesse. Le 17e jour de février 1998 à 10h00, au 1925, NOTRE-DAME, LACHINE, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR. Saisis en cette cause, consistant en: 1 Télévision RCA et acc.; 1 vidéo Sanyo modèle VHS204 et acc.; 1 sofa 3 places Elran, tissu motifs fleurs vert et beige et acc.; 1 coffre de couleur or et acc.; 1 coffre à outils bien avec clés anglaises ass. et acc.; 1 aspirateur Duomat beige et acc.; 7 verres d'environ 1 pied de hauteur et acc.; 1 table de coin en mélamine noire et acc.; 1 fauteuil 1

place en tissu motif chasseur avec chien et acc. Et plusieurs autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JOHN LEFTAKIS, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE DU CANADA DIVISION PREMIÈRE INSTANCE, NO: GST-323297. LA REINE, Partie défenderesse. -vs- VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR, Partie défenderesse. Le 17e jour de février 1998 à 10h00, au 1925, NOTRE-DAME, LACHINE, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de VOTRE FLEURISTE MADELEINE ENR. Saisis en cette cause, consistant en: 1 Plymouth Reliant 1986, série 1P3BP36K1GF240504, plaque 115CEB, gris, 4 portes et acc.; 1 réfrigérateur pour fleurs, modèle RI-60 de General Refrigeration of Canada, 2 portes coulissantes et évaporateur et acc.; 1 lot de 64 pots blancs pour plantes et acc.; 1 ordinateur comprenant: clavier, écran IBM, boîtier IBM, imprimante Roland et acc.; 1 radio portatif Panasonic et acc.; 1 trépied en cuivre et acc. Et plusieurs autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JOHN LEFTAKIS, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JOHN LEFTAKIS, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD, NO: 0015-30502, 0015-30911 - BREF D'EXECUTION - LA VILLE DE ST-LEONARD, Partie Demanderesse. -vs- SIRIANNI ADRIANO, Partie défenderesse. Le 16e jour de février 1998, à 10h00, au 8135, LANGELEUR, ST-LEONARD, Qc., district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: SIRIANNI ADRIANO, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Volkswagen modèle Fox 1988, série 1P3BP36K1GF240504, plaque 115CEB, gris, 4 portes et acc.; 1 réfrigérateur pour fleurs, modèle RI-60 de General Refrigeration of Canada, 2 portes coulissantes et évaporateur et acc.; 1 lot de 64 pots blancs pour plantes et acc.; 1 ordinateur comprenant: clavier, écran IBM, boîtier IBM, imprimante Roland et acc.; 1 radio portatif Panasonic et acc.; 1 trépied en cuivre et acc. Et plusieurs autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: CHRISTIAN BOUCHARD, huissier du district de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 514-846-0979, FAX: 846-7016, 31, rue St-Jacques ouest, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à DUCARME JEAN RODCHILD ZEPHYR, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration et de l'avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de DUCARME JEAN RODCHILD ZEPHYR. Lieu: Montréal Date: Ce 28 janvier 1998 MICHEL MARTIN, G.A.

Lieu: Montréal Date: le 03 février 1998 RITA CADIEUX, G.A. Greffier adjoint AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de Monsieur GLORIA BOUTIN, en son vivant résidant au 10635 rue Hôtel-de-Ville à Montréal-Nord, Québec, H1H 3V6, survenu le 24 septembre 1997, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur, Rollande Dupont-Boutin, le 3 février 1998, sous seing privé, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Jacques Périgny, notaire, situé au 1395, rue Fleury est, bureau 100, à Montréal, Québec, H2C 1R7. Tel: (514) 389-0120. Donnée ce 3 février 1998. McCARTHY TERAULT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie BOIS TECHNILAM (1990) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Signé à Châteauguay, ce 26ième jour du mois de janvier 1998. LUC SARRAZIN Secrétaire de la compagnie PRENEZ AVIS que 9058-9045 QUEBEC INC., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. DATE à Montréal, Québec, le 30 janvier 1998. McCARTHY TERAULT

avis public Gouvernement du Québec AVIS D'INTENTION DE CLASSEMENT D'UN BIEN CULTUREL DRAPEAU FLEURDELISÉ DU 21 JANVIER 1948 Prenez avis de l'intention de la ministre de la Culture et des Communications de procéder au classement du bien culturel suivant: • un drapeau fleurdelisé, mesurant approximativement 213 cm par 145 cm, formé de sept (7) pièces de lin cousues, dont une bande blanche formant les bras d'une croix, deux (2) rectangles blancs formant la tête et le pied de la croix, quatre (4) rectangles bleus sur lesquels sont cousus recto verso huit (8) fleurs de lis en feutrine et pointant vers le centre avec une corde de hampe. Ce drapeau a été le premier fleurdelisé hissé au mât de la tour centrale de l'Hôtel du Parlement du Québec le 21 janvier 1948. Toute personne peut, dans les trente (30) jours de la transmission de l'avis d'intention, signé le 21 janvier 1998 par la ministre de la Culture et des Communications, faire des représentations auprès de la Commission des biens culturels, dont le siège social est situé au 12, rue Sainte-Anne, Québec, G1R 3X2. Ministère de la Culture et des Communications Québec

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ROBERT LORD 5360, Delsion Saint-Hubert (Québec) Failli Avis est par la présente donné que Robert Lord a déposé une cession le 30 janvier 1998 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 février 1998 à 8 h 30 au bureau du syndic, 1001, De Maisonneuve Ouest, suite 950, Montréal (Québec). Montréal, ce 2 février 1998. LLOYD WOODFINE, C.A. SYNDIC

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE CANDIAC, VILLE DE CANDIAC, Partie demanderesse. -vs- ADAM-TROY BUNBURY, Partie défenderesse. Le 19e jour de février 1998 à 10h00, au 1845, DE L'ÉCOLE, STE-CATHERINE, Qc., district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: ADAM-TROY BUNBURY, saisis en cette cause, consistant en: 1 Bicyclette stationnaire 0048 noire et acc.; 1 clavier de marque DSR 200 avec étui noir de marque Levy's et acc.; 1 jeu Sega Genesis 16 Bit noir et acc.; 1 téléphone sans fil et acc.; 1 téléviseur Samsung et acc.; 1 vido Sanyo et acc.; 1 disque compact Sony, 2 haut-parleurs et acc.; 1 lave-vaisselle Inglis Royal 100 et acc.; 1 congélateur blanc et acc.; 1 micro-ondes Panasonic blanc et acc.; 1 coffre-fort Laurende gris et acc. Et plusieurs autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JOHN LEFTAKIS, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT JOSE MIGUEL GARPIO Partie demanderesse MARIA ALICIA AGUSTIN Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MARIA ALICIA AGUSTIN, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de MARIA ALICIA AGUSTIN. Lieu: Montréal Date: 29 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

Partie demanderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JIHAD MOHAMMAD, 9050-9902 QUEBEC INC., de comparaître au greffe de cette Cour situé à 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse (annexe I), liste de pièces et pièces à être remise au greffe à l'intention de JIHAD MOHAMMAD, 9050-9902 QUEBEC INC. et 9046-6558 QUEBEC INC. Lieu: Montréal Date: 29 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

Partie demanderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JIHAD MOHAMMAD, 9050-9902 QUEBEC INC., de comparaître au greffe de cette Cour situé à 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration selon la procédure alléguée, avis à la partie défenderesse (annexe I), liste de pièces et pièces à être remise au greffe à l'intention de JIHAD MOHAMMAD, 9050-9902 QUEBEC INC. et 9046-6558 QUEBEC INC. Lieu: Montréal Date: 29 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

Société québécoise d'assainissement des eaux Travaux dans la ville de Laval • Station d'épuration La Pinière • Comté de Mille-Îles Appel d'offres no : 0019-40-01-41-4X Procéder aux travaux de membranes et protection des bassins et canaux de la station d'épuration comprenant les membranes d'imperméabilisation, les revêtements protecteurs ainsi que la préparation et le ragréage des surfaces.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE FERNAND BOUCHARD, Demandeur c. PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, Défendeur

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRESENT: GREFFIER ADJOINT NADZUA FAZLUEVIC Partie demanderesse RAMADAN BILALOVIC Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RAMADAN BILALOVIC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces à être remise au greffe à l'intention de RAMADAN BILALOVIC. Lieu: Montréal Date: 30 janvier 1998 FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint

DOCUMENTS DISPONIBLES : Par commande téléphonique uniquement, SQAÉ, Service gestion des contrats, Montréal - Tél.: (514) 873-7411. PRIX: 90,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la SQAÉ. De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres. LIEUX DE CONSULTATION: Service de l'ingénierie de Ville de Laval, 3, Place Laval, bureau 300; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; SQAÉ à Montréal et Québec. OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval (M. Guy Collard) à 1, Place du Souvenir, casier postal 422, succursale Saint-Martin, Ville de Laval (Québec) H7V 3Z4, avant la 11ème heure, le jeudi 26 février 1998, seront ouvertes à 12h00 (midi) en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville. GARANTIE DE SOUMISSION: Cautionnement..... (30 000,00 \$) ou chèque visé ou autre..... (15 000,00 \$) N.B.: "autre" signifie autre garantie de soumission spécifiée au document d'appel d'offres. RENSEIGNEMENTS: Monsieur Carol Lachance - Téléphone : (514) 873-7411 ou (418) 643-2616. Seules sont admises à soumissionner, les personnes, sociétés et compagnies, ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux. La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Marc Pinsonnault, LL.B., B. Sc. Vice-président administration et secrétaire général D-05-02-98

Hydro Québec APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et les environs : 840-4903 Extérieur : 1-800-324-1759

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec Avis de radiation En vertu de l'article 156 du Code des professions, avis est donné que: FIDEL A. LEPE ZAPATA (83 1344), domicilié à Montréal, a plaidé coupable, devant le Comité de discipline, à divers chefs d'infraction, notamment : entre les 7 août 1995 et 15 septembre 1996, alors qu'il exerçait sa profession d'infirmier, avoir posé des gestes abusifs à caractère sexuel à l'égard d'usagers pendant la durée de sa relation professionnelle avec ces derniers, contrevenant ainsi au Code des professions. Le 15 janvier 1998, le Comité de discipline a radié l'intimé du tableau de l'O.I.I.Q. pour une période de dix-huit mois et lui a imposé des amendes totales de 2 400 \$, avec débour. La radiation est en vigueur du 29 janvier 1998 au 28 juillet 1999. La secrétaire du Comité de discipline, Monique Beaudoin

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA MONTREAL Aujourd'hui Ce Soir Vendredi Samedi Dimanche max -4 min -13 max -4 -10/-4 -11/-3 QUEBEC Aujourd'hui Ce Soir Vendredi Samedi Dimanche max -6 min -15 max -5 -15/-8 -15/-7 OTTAWA Aujourd'hui Ce Soir Vendredi Samedi Dimanche max -5 min -10 max -2 -15/-6 -12/-5 Météo-Conseil 1 900 565-4455 Frais applicables La météo à la source Environnement Canada

LE DEVOIR

LES SPORTS

NAGANO

Le top 20 réjouirait Mélanie Turgeon

PRESSE CANADIENNE

Depuis toujours, Mélanie Turgeon dévale les pentes de ski à une vitesse folle. Et pendant longtemps, elle l'a fait plus rapidement que les autres. Jusqu'au jour où la jeune femme de 21 ans a été confrontée aux rapides skieuses du Cirque blanc. Mais petit à petit, elle s'approche du sommet au point où on la considère maintenant comme la leader de l'équipe nationale de ski alpin.

«Wo, wo, wo! Je suis peut-être celle qui possède le plus de points au classement, mais Kate Pace-Lindsay est encore notre capitaine. J'ai encore du chemin à faire pour prétendre être la leader», répond Turgeon en remettant les pendules à l'heure.

Les temps ont néanmoins bien changé. Voilà quatre ans à peine, elle n'était qu'une adolescente qui découvrait le monde, isolée dans un programme multidisciplinaire et trop protégée par son conseiller. Sa participation aux Jeux olympiques de Lillehammer n'était qu'un cadeau, qui se transforme aujourd'hui en expérience plus que profitable. Depuis, elle a modifié sa façon de voir la vie, de faire du ski.

«J'ai appris à skier pour moi. Ça ne sert à rien de le faire pour ma mère, mon père, mon chum, mon pays. Depuis deux ans et demi, je me sens bien, car je me suis fixé des priorités. Vous savez, je suis encore jeune, mes meilleures années sont devant moi et ça ne donne

rien de courir quatre lièvres à la fois», raconte celle qui vient de s'acheter une maison à Beauport avec son amoureux.

Parmi les 20 premières

Si le ski ne l'amenait pas dans tous les pays du monde, c'est dans le confort douillet de sa demeure qu'elle préférerait se retrouver. Aujourd'hui, ski rime avec travail.

«Quand je pars de Québec, c'est pour le boulot et j'y vais avec enthousiasme. Le pire, c'est de tomber dans un hôtel où les lits sont moins confortables qu'un hamac. Au moins, nous serons très bien logés à Nagano.»

Parlons-en de cette ville, où Turgeon sera de la descente, du super-

giant et peut-être même du combiné (descente-salomon). En ski alpin, la notoriété olympique existe comme dans les autres sports. Reste que la victoire au classement cumulatif de la saison est un exploit impressionnant.

«Aux Jeux olympiques, il y a trop de si qui peuvent modifier l'enjeu. Bien sûr, Katia Seizinger veut gagner l'or, car elle est la meilleure au monde. Mais si elle tombe ou perd par une fraction de seconde, est-ce que ça veut dire qu'elle ne l'est plus?»

L'Allemande Seizinger sur le podium, voilà une image plausible. Qu'en est-il pour Turgeon?

«Il ne serait pas raisonnable de viser une des trois marches du podium car je

n'ai même pas encore fait un top 6 en Coupe du monde. Si jamais ça arrive, j'aurais été très, très, très chanceuse», précise-t-elle en insistant sur un mot et en parlant surtout d'une place parmi les 20 premières, où elle se situe présentement.

Au moins, elle sait à quoi s'attendre. En 1994, elle découvrait les stars de la discipline. Depuis deux ans, elle les fréquente quotidiennement. Dans son plan de carrière, les Jeux de 2002, à Salt Lake City, seront les siens.

«Les Européennes arrivent à leur sommet vers 24 ans. Nous, les Nord-Américaines, ça prend un peu plus de temps, car on ne naît pas avec une montagne dans notre cour arrière.»

Pluie d'étoiles sur glace

PATRICK SOPPELSA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Nagano — Le Canada de Wayne Gretzky, les États-Unis de Brian Leetch, la Suède de Peter Forsberg, la Russie de Pavel Bure, la Finlande de Teemu Selanne, la République tchèque de Dominik Hasek: le tournoi de hockey sur glace masculin des Jeux de Nagano, brillera d'un incomparable éclat avec quelque 130 joueurs de LNH (et six «dream teams» lancées à la conquête de l'or olympique).

La présence, pour la première fois, des meilleurs hockeyeurs de la planète, promet, en effet, un spectacle d'une exceptionnelle intensité. Un tournoi de rêve dont les Canadiens et les Américains seront les favoris logiques, mais où les équipes européennes, la Suède, tenante du titre, en tête, ont bien l'intention de bousculer une hiérarchie somme toute assez fragile.

Le Canada aligne assurément la plus impressionnante somme de talents, avec pour mission de restaurer un honneur national sérieusement mis à mal par l'humiliante défaite subie face aux États-Unis, à Montréal (2-5), en finale de la première Coupe du monde en septembre 1996.

Aux côtés de Wayne Gretzky, 37 ans, le centre des Rangers, meilleur buteur de tous les temps et détenteur de 61 records en LNH, dont celui du plus grand nombre de buts (862 à l'entame de sa dix-neuvième saison), Eric Lindros (Flyers), son digne héritier, Paul Kariya (Mighty Ducks), la valeur montante, le chevronné défenseur des Bruins Raymond Bourque, Patrick Roy, le gardien du Colorado, l'homme qui parle à ses poteaux, ou encore Joe Sakic (Colorado) et Steve Yzerman (Red Wings), apportent une incomparable dimension à la sélection canadienne.

Devant Mike Richter, le gardien des Rangers, héros de la victoire américaine en Coupe du monde, les États-Unis présentent eux aussi une équipe d'ou ressourceur quelques joueurs d'exception. Les défenseurs Brian Leetch (Rangers), au redoutable lancer frappé, Chris Chelios (Blackhawks), ou les attaquants Brett Hull (Blues) — le fils du légendaire Bobby — un... Canadien naturalisé, John LeClair (Flyers) et Pat LaFontaine (Rangers) n'ont rien à envier à leurs homologues au maillot frappé de la feuille d'érable.

Mais l'addition des talents n'est pas tout. La Suède, médaillée d'or à Lillehammer, misera sur un groupe très homogène, avec Peter Forsberg (Avalanche), auteur du tir au but victorieux contre le Canada en finale des JO 1994, et Mats Sundin (Toronto) pour fers de lance.

La Finlande, à vocation très offensive, sera emmenée par Teemu Selanne (Anaheim), deuxième meilleur marqueur de la Ligue la saison passée derrière Mario Lemieux, aujourd'hui jeune retraité, Saku Koivu (Canadien) et le vétéran Jari Kurri (Colorado), 36 ans.

Privés de plusieurs de leurs vedettes, les Larionov, Fetisov et autres Kozlov, en froid avec leur fédération, la Russie disposera elle aussi d'une belle force de frappe. Pavel Bure (Canucks Vancouver) ou Valeri Kamensky (Avalanche) sont capables de transpercer n'importe quelle défense.

La République tchèque pourra compter sur Dominik Hasek (Sabres), élu meilleur joueur de la LNH la saison passée, une distinction rarissime pour un gardien, et Jaromir Jagr (Pittsburgh), l'un des trois meilleurs alliés de la Ligue.

En attendant l'entrée en scène des artistes, le 13 février, le Bélarus, la France, l'Allemagne, le Japon, la Slovaquie, l'Italie, l'Autriche et le Kazakhstan se disputeront, lors de la première phase, deux billets d'accès dans la «cour des grands».

Entraînement routinier



LA PAIRE canadienne composée de Kristy Sargeant et Kris Wirtz s'adonnait hier au paufinement de ses routines en vue des épreuves de patinage artistique. Wirtz, de qui la photo ne concède que le bout du bras, a bien l'intention de faire bonne figure quand l'épreuve deviendra officielle.

Descente olympique: une vraie piste

JEAN-CLAUDE CHAUVIÈRE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Nagano — Bernhard Russi arborait le sourire du technicien satisfait, en quittant la réunion du jury de la descente messieurs, hier après-midi à Hakuba, situé à une cinquantaine de kilomètres de Nagano.

Le brouillard avait empêché le passage de plus de trois «essayeurs» sur la piste où sera décerné dimanche la première médaille olympique du ski alpin, mais les augures étaient bons.

«Je suis effectivement très content», disait le Suisse, lui-même sacré champion olympique en 1972 au Japon, à Sapporo, et devenu depuis les Jeux de Calgary en 1988 l'architecte de nombreuses pistes, olympiques ou mondiales.

«Le dessin final du tracé me plaît bien, ajoutait-il, et... je fais de mon mieux avec le temps. Mais contre cela, on ne peut rien...»

Cette piste, qui fait désormais 3280 mètres de long, a en effet déjà une histoire. N'a-t-il pas fallu quatre ans de négociations pour que son tracé ne devienne enfin définitif que deux mois avant les Jeux?

Outre quelques passages brumeux, il neigeait hier sur Hakuba, ce qui n'allait pas empêcher Bernhard Russi de monter faire une ultime inspection avant le premier entraînement programmé pour le premier jeudi.

Cette neige fraîche avait d'ailleurs ralenti les essayeurs, puisque le chrono réalisé par le Japonais Takefumi Watanabe tournait, de source très officielle, autour des deux minutes.

«Je pense que nous aurons plus d'une minute quarante de course, espérait le Suisse, pour peu que la neige durcisse encore un peu.»

Watanabe, lui, avait pris beaucoup de plaisir à dévaler cette montagne où les répétitions générales, il y a deux ans en Coupe du monde, n'avaient pu avoir lieu en raison de la neige...

«C'est vraiment une belle descente, disait ce coureur, avec de beaux sauts. Dommage que j'ai rencontré au milieu deux nappes de brouillard.»

Tous ceux qui avaient eu l'occasion de la reconnaître dans son dessin «olympique» s'accordaient justement à la trouver «olympique».

«C'est tout à fait une descente pour les Jeux,

affirmait par exemple Sylvain Dao-Léna, ancien patron des équipes de France et membre du jury des épreuves masculines. Elle n'est pas faite seulement pour les meilleurs, et n'est ni trop facile ni trop dure. Toutefois, il y a au milieu un passage rapide qui pourrait devenir compliqué pour certains si la neige se transformait en glace...»

Les prévisions ne vont pour l'instant pas dans ce sens, et si la surface de la piste reste comme elle était hier, les skis pourraient jouer un grand rôle dans l'attribution du titre olympique.

Gunter Hujara, abrité de la course (et qui est le patron des épreuves de vitesse de la Coupe du monde) reconnaissait d'ailleurs que les organisateurs avaient essayé de la durcir au maximum.

«Mais comme elle a été très bien préparée, elle est prête. Ce n'est certes pas Garmisch, mais elle demandera de grosses qualités techniques.»

Sans l'avouer, Russi, Dao-Léna, Hujara et tous les autres responsables concernés, attendaient toutefois le verdict du premier entraînement, ce matin, pour se forger une idée plus précise...

6000 policiers seront mobilisés

Nagano (AP) — Troquant leur casque et leur bouclier contre des casquettes bleu vif et des parkas, les policiers japonais se sont déployés en masse à Nagano et dans les montagnes voisines pour assurer la protection des 18 Jeux d'hiver.

La pression s'est accrue sur les forces de l'ordre depuis l'attentat à la roquette commis lundi soir sur l'aéroport de Tokyo, qui a fait un blessé léger. Il s'agit non seulement de protéger du 7 au 22 février les 2450 athlètes venus de 72 pays, mais aussi de défendre l'honneur du pays qui accueille les premiers Jeux d'hiver en Asie depuis 26 ans. Les derniers et seuls autres étaient ceux de Sapporo, encore au Japon.

Asata Hara, chef de la sécurité au sein du comité d'organisation (NAOC), confirme que les mesures anti-terrorisme ont été renforcées à l'aéroport de la ville, où 80 spécialistes sont venus renforcer les 500 policiers déjà déployés.

Dans les rues de Nagano, les patrouilles ont augmenté, même autour de l'un des plus vieux temples boudd-

histes du pays dont on redoute que la structure en bois ne résiste pas à un incendie. Et les véhicules blindés ne se comptent plus.

Au total, ce sont pas moins de 6000 policiers — dont 4000 venus en renfort de tout le pays — qui sont mobilisés dans cette cité située à environ 180 km au nord-ouest de Tokyo. Les forces de l'ordre nipponnes seront particulièrement sur les dents quand arriveront pour la cérémonie d'ouverture de samedi l'empereur Akihito, l'impératrice Michiko et de nombreux VIP du monde entier.

Colis suspect

La seule frayeur des forces de l'ordre a été ressentie la semaine dernière lorsqu'un colis suspect est arrivé par la poste au quartier général de la NAOC. Des détecteurs ont alors été immédiatement envoyés sur place. À l'ouverture du paquet, ils devaient découvrir une housse de siège de toilette, des gants et des chauffe-gants...

Les plus petits pays ne sont pas les moins belliqueux...

Ainsi, la Jamaïque a-t-elle déclaré ouvertement la guerre aux îles Vierges hier à Nagano.

Contestant l'aspect folklorique de son pays dans la compétition de bobleigh, Michael Morgan, membre de l'équipe jamaïcaine de bob à deux et à quatre, a lâché: «Ils ne peuvent pas se comparer à nous», dit-il des bobbeurs des îles Vierges, considérés comme des «vendeurs de pizzas», en raison de la profession de son capitaine Paul Zar.

«Nos équipes se sont entraînées à Calgary et en Allemagne, et nous avons de nouvelles techniques. Nous voudrions battre n'importe qui» a expliqué Morgan. La Jamaïque, dont la première équipe engagée aux Jeux de Calgary en 1988 avait surtout brillé par ses «parties» réussies en boîte de nuit, devra se méfier des îles Vierges mais farouches.

Ainsi Paul Zar, le fameux capitaine employé à Senor Pizza, dans la capitale Saint-Thomas, a couru le marathon de New York en trois heures 39 minutes et six secondes. Certes loin du record du monde de l'Éthiopien Belay-

neh Densamo (2 h 6 min 50 secondes), mais Zar avait alors seulement 12 ans...

En 1988, les «Rasta Rocketts» avaient terminé 22^e sur 31, avant d'être 14^e à Lillehammer en 1994. Entraînée par l'Allemand Gerd Leopold, l'équipe jamaïcaine se compose des vétérans Dudley Stokes, son frère Christian, Devon Desmond Harris et le petit nouveau Winston Watt.

Ils ont vu la neige pour la première fois il y a deux ans. Aujourd'hui, ils sont skieurs olympiques. Et ils sont kenyans.

C'est un peu la version africaine des bobbeurs jamaïcains et la paire Philip Boit et Henry Bitok ne s'attendent pas à des médailles en ski de fond. Pour l'instant, «Donnez-nous du temps», pronostique Boit.

Tout a commencé en 1995 quand Mike Kosgei, entraîneur des coureurs à pied, a voulu savoir si la domination kenyenne dans les courses de fond pouvait être semblable en ski de fond.

A leur arrivée en Finlande en février 1996, Boit et Bitok n'avaient ja-

mais vu la neige avant. «Il y a un petit problème de coordination motrice et de technique de glisse», concède Lasse Mikkelsen, ancien entraîneur finlandais. «Vous pouvez comparer Philip et Henry à des voitures. Leurs moteurs sont bien supérieurs à l'habileté du conducteur.»

Des progrès sont donc indispensables. Le meilleur temps jamais réalisé par Boit sur le 10 km reste quand même à dix minutes du record du monde de la star norvégienne Bjorn Daehlie.

Visite surprise en pleine nuit mercredi pour l'équipe américaine de ski acrobatique: la police japonaise.

Les policiers ont en effet fait irruption dans les chambres des Américains lorsqu'Alex Wilson (concours de bosses) a confondu vers 3h du matin l'interrupteur de la lumière avec le bouton voisin de l'alarme.

Pour ajouter au cocasse, aucun des policiers ne parlait anglais et aucun skieur ne parlait japonais. «Alex leur a dit: «C'est un accident», et le seul mot qu'ils ont compris, c'était accident», a raconté sa coéquipière Liz McIntyre.

Islanders 4, Canadien 2

Une première défaite à l'étranger en 11 matchs

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Uniondale — La série de succès du Canadien à l'étranger a pris fin, hier, au Nassau Coliseum. En subissant un revers de 4-2 face aux Islanders de New York, le Tricolore a encaissé sa première défaite en 11 matchs (8-1-2) loin du Centre Molson.

Bryan Smolinski a marqué le but gagnant à 10:48 de la troisième période. Il a pu déjouer Andy Moog d'un tir précis après qu'il eut échappé à l'attention de Brian Savage et de Patrice Brisebois. Mike Hough a complété à 14:43 contre un Moog chancelant. Bryan McCabe et Zigmund Palffy, en avantage numérique, ont aussi marqué pour les Islanders.

Ceux-ci sont invaincus à leurs cinq derniers (4-0-1) matchs.

Martin Rucinsky et Patrick Poulin ont réussi les buts du Canadien.

Jonas Hoglund et Zarey Zalapski ont disputé leur premier match dans l'uniforme tricolore depuis leur transfert de Calgary. Hoglund a joué assez souvent. Il a participé au jeu de puissance tout en alternant entre les troisième et quatrième trios. Zalapski a formé un duo avec Craig Rivet et il n'a jamais été en difficultés. Son expérience l'a bien servi en quelques occasions.

Saku Koivu et Shayne Corson étaient de retour après une absence de cinq et six matchs respectivement. Koivu a joué avec son acharnement coutumier et sa blessure à la cage thoracique ne semble plus l'ennuyer.

Corson, lui, a été plus discret même s'il paraissait à l'aise sur la patinoire. Les deux joueurs semblent prêts à défendre les couleurs de leur pays aux Jeux Olympiques d'hiver à Nagano.

Les trois étoiles: Bryan Smolinski, Vincent Damphousse, Tommy Salo.

HOCKEY

CONFÉRENCE DE L'EST

	Section Nord-Est						
	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Pittsburgh	55	29	16	10	153	126	68
Montréal	54	28	19	7	165	133	63
Boston	53	23	20	10	136	130	56
Ottawa	55	22	24	9	125	134	53
Buffalo	52	21	21	10	135	133	52
Caroline	55	20	29	6	133	157	46

	Section Atlantique						
	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
New Jersey	54	32	16	6	153	108	70
Philadelphie	52	28	15	9	152	117	65
Washington	54	26	18	10	151	137	62
Rangers	54	17	22	15	136	147	49
Florida	56	18	26	12	136	157	48
Islanders	55	19	28	8	142	153	46
Tampa Bay	53	9	36	8	93	174	26

CONFÉRENCE DE L'OUEST

	Section Centrale						
	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Dallas	55	34	13	8	170	114	76
Detroit	56	30	14	12	171	128	72
St. Louis	56	28	20	8	164	140	64
Phoenix	55	24	21	10	159	152	58
Chicago	54	22	23	9	131	126	53
Toronto	52	17	28	7	121	156	41

	Section Pacifique						
	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Colorado	56	27	13	16	165	134	70
Los Angeles	53	24	20	9	153	133	57
Edmonton	54	19	25	10	135	151	48
San Jose	53	20	26	7	131	142	47
Anaheim	54	18	27	9	132	163	45
Calgary	55	14	30	11	141	175	39
Vancouver	55	14	33	8	142	196	36

Mardi

Detroit 1 Florida 1
Chicago 4 Phoenix 2
Los Angeles 6 Calgary 3

Hier

Boston 2, à Buffalo 2
Washington 2, Pittsburgh 2
Tampa Bay en Caroline, 19h30.
Montréal 2, Islanders 4
Ottawa 0, New Jersey 2
St. Louis 2, Toronto 3
Philadelphie à Dallas, 19h30.
San Jose à Edmonton, 21h.
Rangers à Anaheim, 22h30.

Ce soir

St. Louis à Boston, 19h30.
Toronto à Ottawa, 19h30.
Detroit à Tampa Bay, 19h30.
Chicago au Colorado, 21h.
Philadelphie à Phoenix, 21h.
San Jose à Calgary, 21h.
Rangers à Los Angeles, 22h30.

Vendredi

Pittsburgh à Buffalo, 19h30.
Edmonton à Vancouver, 22h.

Samedi

Los Angeles à Anaheim, 15h.
Philadelphie à Colorado 15h.
New Jersey à Islanders, 15h.
Caroline à Boston, 15h.
Chicago à Dallas, 15h.
Detroit à St. Louis, 15h.
Florida à Toronto, 21h.
Tampa Bay à Washington, 19h30.
Pittsburgh à Ottawa, 19h30.
Buffalo à Montréal, 19h30.
Rangers à Phoenix, 20h.
Edmonton à Calgary, 21h.
San Jose à Vancouver, 22h30.